

Nos Emplois, Pas Leurs Profils

Force est de constater qu'en combattant la nouvelle procédure d'affectation au choix des cadres A, la CGT avait bien mesuré les injustices, les dérives et les incompréhensions auxquelles cette situation conduirait. Lors de la 1^{ère} vague 47 fiches de poste ont été publiées sur Ulysse Paris. C'est bien peu par rapport à l'ensemble des postes vacants dans nos services.

Après publication du mouvement local nous constatons que non seulement 7 fiches de poste n'ont pas été pourvues, bien que des collègues aient postulé, mais que 8 collègues ont été affectés sur des postes dont la fiche n'avait pas été publiée.

1ère injustice

Cette situation crée une nouvelle injustice, car si les collègues arrivant à Paris par le mouvement national doivent bien être affectés au 1^{er} septembre, ils ne pouvaient postuler que sur des postes publiés lors de la 1^{ère} vague, et donc exclus de l'offre proposée quelques jours après.

Certains d'entre eux ont même été affectés d'office sur des postes non publiés.

2ème injustice

La deuxième injustice concerne les collègues déjà affectés à Paris et qui désiraient changer d'affectation. Ils n'ont pas pu postuler sur des postes qui n'étaient pas publiés alors que la direction a affecté d'office certains collègues.

3ème injustice

La troisième injustice est la publication de 8 nouvelles fiches de poste en plus des 7 non pourvues initialement le 16 juillet pour affectation au 1^{er} septembre. Ainsi, des agents ayant été retenus lors de la 1^{ère} vague auraient potentiellement été intéressés par les nouveaux postes ouverts mais ne peuvent plus concourir.

Double Peine

Cette réforme c'est la double peine : plus d'ancienneté et même plus de choix sauf bien sûr celui de la direction en toute opacité.

Disparition du Mouvement National

Par ailleurs, la publication des fiches de poste de la 2^{ème} vague sur Passerelle au lieu d'Ulysse Paris entraîne de fait l'ouverture de ces postes à l'ensemble des cadres A de la France faisant disparaître le mouvement national à l'instar des cadres A+.

Descriptifs Inhibants

Cette opacité se traduit par l'absence de compte rendu du mouvement des A qui devrait faire apparaître le nombre de postulant-es par fiche de poste, le nombre d'entretiens, le % de satisfaction... Est-ce que tous les postulants ont été informés que leur candidature n'a pas été retenue et avec quelle motivation ?

Par ailleurs les descriptifs des emplois et des profils recherchés sont tellement exigeants tant en matière de connaissances, de diplômes et autres formations que les collègues peuvent renoncer à postuler.

Quelques exemples de profil recherché :

- « connaissances approfondies en fiscalité des entreprises, notamment en fiscalité internationale (prix de transfert) et assurances, en fiscalité patrimoniale et des particuliers (TNC) ». Waouh ! toute la sphère de la fiscalité dans une même tête !!
- « formation juridique, comptable et/ou financière recommandée ». Seul le niveau d'étude qui permettait de passer le concours en externe était exigé. Est-ce un coup de canif supplémentaire dans une fonction publique de carrière ?

Ce n'est pas étonnant que toutes les fiches de poste n'aient pas été pourvues !!!

La direction patauge avec ces nouvelles règles et si elle veut nous faire croire que tout ça est bénéfique pour les collègues et que ce sera aussi fluide que pour les mouvements des A+, c'est ignorer une fois de plus la spécificité de Paris avec ses 1 200 cadres A.